



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 17 décembre 2020 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Aurélia Massei, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Annie Costa-Nivaggioli et Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Annie Sichi et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Christophe Mondoloni et Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti et Camille Bernard à Basiliu Moretti, Isabelle Jeanne et Emmanuelle Villanova à Alexandre Farina, Jean-Pierre Sollacaro et Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Marie-Noëlle Nadal et Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Jean-François Luccioni et Paul Mancini à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Isabelle Falchi à Stéphane Sbraggia, David Frau à Jacques Billard, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli et Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Christelle Combette et Marie-Françoise Gaffory Fau à Nicole Ottavy, Christian Bacci et Marine Schinto à Aurélia Massei, Laetitia Maroccu à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Julia Tiberi à Jean-François Casalta

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	21
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20201217-2020_315-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2020

Affichage : 28/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du jeudi 17 décembre 2020
Délibération N° 2020/315
Création d'une nouvelle médiathèque dans les locaux de
l'ancien oratoire St Joseph

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Ouverte en 2003, la médiathèque Sampiero occupe la salle du RDC du bâtiment qui abrite la bibliothèque patrimoniale, un bureau et une partie de la réserve. Créée dans un contexte où il n'existait pas de bibliothèque de lecture publique, l'établissement est à présent la tête d'un réseau, comprenant quatre autres médiathèques.

Le projet de réhabilitation en cours de la bibliothèque patrimoniale est mis en œuvre, d'une part, pour assurer la bonne conservation des ouvrages du fonds ancien, et, d'autre part, pour permettre une mise en valeur de documents souvent exceptionnels.

Ainsi, la médiathèque Sampiero sera spécialisée dans la valorisation des fonds patrimoniaux dont l'intérêt n'est, à l'heure actuelle, qu'insuffisamment reconnu.

La salle actuellement occupée par la médiathèque pourra accueillir des expositions complémentaires à celles que l'on expose en salle patrimoniale, des conférences, ou des ateliers pédagogiques et ludiques à destination des jeunes publics. Les collections variées du fonds ancien pourront ainsi être mises en lumière. La médiathèque permettra également de proposer un espace de consultation adapté aux besoins des chercheurs et de tous les ajacciens intéressés par la découverte de ce patrimoine.

En outre, cet espace pourra être dévolu à la constitution d'une bibliothèque scientifique sur la conservation et sur les études réalisées autour des collections et des thématiques de la bibliothèque. Actuellement, ce pôle est inexploité.

Enfin, un pôle de numérisation est en développement et pourra être localisé dans la médiathèque. Ceci pour répondre aux besoins de la médiathèque mais aussi, ponctuellement, à d'autres structures de conservation en Corse-du-Sud, permettant ainsi de mettre en place une politique concertée et de solliciter des financements communs.

Les chercheurs disposeraient également d'un outil répondant rapidement à leur demande concernant des fonds non consultables car trop fragiles à la manipulation.

La partie réserve serait entièrement dévolue à la conservation des collections anciennes, offrant ainsi un volume suffisant pour redéployer les ouvrages et de meilleures conditions de conservation.

Dans ce cadre, la création d'une nouvelle médiathèque généraliste est envisagée dans les locaux de l'ancien oratoire Saint Joseph situé rue Forcioli Conti à Ajaccio. La surface utile de ce local, auquel sera adjoint une Mezzanine (la hauteur sous plafond le permettant), sera d'environ 300 mètres carrés.

Le coût des travaux de réhabilitation et d'aménagement de cet espace a été chiffré à 600 000 € ht. Le coût d'acquisition du mobilier (118 000 €), du petit équipement (19 400 €) et du matériel multimédia (38 000 €) se monte à 175 400 € ht.

Le plan de financement des travaux, pour un coût total de 600 000 € ht est le suivant :

- Etat : 300 000 €
- CdC : 180 000 €
- Ville : 120 000 €

Le plan de financement de l'équipement de la médiathèque (mobilier, petit équipement, multimédia) pour un coût total de 175 400 € ht est le suivant :

- Etat : 87 700 €
- CdC : 52 620 €
- Ville : 35 080 €

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le Maire à solliciter un co-financement auprès de l'Etat et de la Collectivité de Corse pour permettre la réalisation des travaux permettant la création d'une médiathèque dans l'ancien oratoire St Joseph,

D'autoriser le Maire à solliciter un co-financement auprès de l'Etat et de la Collectivité de Corse pour permettre l'équipement de cette médiathèque.

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ces demandes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 17 décembre 2020,

AUTORISE Monsieur le Maire

- à solliciter un co-financement auprès de l'Etat et de la Collectivité de Corse pour permettre la réalisation des travaux permettant la création d'une médiathèque dans l'ancien oratoire St Joseph ;
- à solliciter un co-financement auprès de l'Etat et de la Collectivité de Corse pour permettre l'équipement de cette médiathèque ;
- à signer tous les actes et documents relatifs à ces demandes.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI